

Bonjour à tous,

Vous avez été admis en **Licence Professionnelle à la Faculté de Médecine/Pharmacie de l'Université Grenoble Alpes**.

Pour les étudiants.es **ayant confirmé leur venue**, vous avez reçu ou allez recevoir un lien vers une fiche de pré-inscription qu'il vous faudra remplir avec votre entreprise.

Vous devez impérativement nous fournir le contrat/la promesse d'embauche que vous avez signé.e avec votre entreprise/laboratoire, ... avant le 31 août (condition pour être admis.e en Licence Professionnelle).

Les inscriptions se déroulent en 2 étapes (à partir du 01/09/2023):

- I. **Première étape** : faire les démarches concernant la **Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)** en vous connectant sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>
Lorsque vous vous serez acquitté.e de cette contribution d'un montant de 100€, un **code** vous sera donné. Il faudra le saisir au moment de votre inscription administrative, sans ce code vous ne pourrez pas vous inscrire.
- II. **Deuxième étape** : procéder à votre inscription administrative ainsi que le paiement de vos droits sur le site de l'Université Grenoble Alpes. En fonction de votre situation, consultez les pages suivantes :
 - c'est votre première inscription à l'Université Grenoble Alpes -> <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/etape-2-inscription-administrative-600157.kjsp>
 - vous êtes déjà inscrit à l'Université Grenoble Alpes -> <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/inscription-administrative-re-inscription-600403.kjsp?RH=1529672152586>

Vous devrez **déposer vos pièces justificatives nécessaires pour finaliser l'inscription sur internet** via ce lien :

<https://pjweb-uga.grenet.fr/pjweb-uga/page/login.jsf>

Ce lien vous sera communiqué à la fin de votre inscription en ligne une fois votre inscription validée par le paiement en carte bancaire. Pour les **Primo**, vous recevrez ce lien dans les 72h qui suivent votre IA web par mail.

Pièces qui seront à déposer :

- Carte identité ou passeport,
- **Attestation de responsabilité civile** couvrant l'année universitaire 2022-2023 au nom de l'étudiant (*attention le document doit contenir la garantie des risques liés à la formation*),
- Diplôme du BAC
- Diplôme Bac+2 (relevés de notes ou attestation de réussite dans l'attente de la délivrance du diplôme)
- La charte TP
- Photo couleur

Concernant la réunion de rentrée, elle est obligatoire et aura lieu le **lundi 11 septembre, à l'IFPS 5 (175 Av. Centrale, 38400 Saint-Martin-d'Hères), en SALLE 012**

Pour information :

- Si des changements devaient avoir lieu pour l'organisation de la chaîne d'inscription et des réunions de rentrée, vous serez informé.e par mail la semaine du 21 août (date de réouverture de la scolarité). L'information sera également renseignée sur votre intranet Leo.

Nous restons à votre disposition pour toute question.

Pour information, **le secrétariat sera fermé du vendredi 21 juillet (au soir) au dimanche 20 août.**

Cordialement,

Le secrétariat des Licences Professionnelles

NB :

- Si vous ne confirmez pas votre vœu dans Ecandidat, vous ne pourrez pas réaliser votre inscription administrative via internet (IAweb).